Carte de biodiversité 2014
Commune de Thoirette

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne : http://www.sigogne.org/ ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000
Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens
Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site
Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000
L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000
ZNIEFF : zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par trois ZNIEFF de type 1 « Revers de la Cha », « Les Combes » et « Les vignes du Rochet ». Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne
16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien
natura2000.ccpm@orange.fr
www.petitemontagne.fr
09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

– le **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés => **plantes et invertébrés** ;
– La **LPO Franche-Comté** : Ligue pour la Protection des Oiseaux => **vertébrés** ;
– La **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris** ;
– Le **CEN Franche-Comté** : Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites ;
– L'**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => **poissons et écrevisses** ;
– L'**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => **mammifères**.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.
La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes
Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.
Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles
Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.
L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement

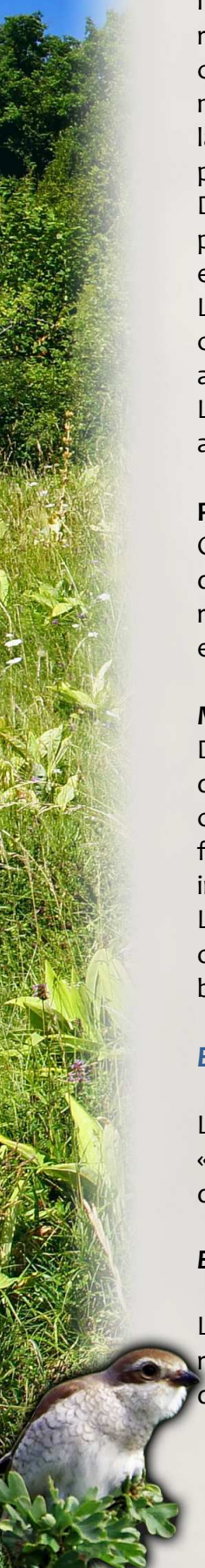

permettent de maintenir leur état de conservation. Les pelouses sèches de la Cha sont menacées de fermeture par colonisation des ligneux, alors que sur les secteurs en pente faible ou nulle, la principale menace de disparition de ces milieux est l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...).

Habitats humides et aquatiques

Les milieux humides ont de multiples intérêts : écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales. Parmi les habitats d'intérêt communautaire, la prairie humide au nord de la commune (limite avec Vosbles) est à maintenir avec une gestion agricole adaptée, limitant le surpâturage. Les milieux humides de la Platière et des bords du Sançon, appelés mégaphorbiaies, sont également des milieux à préserver et rares en Petite Montagne.

D'autres milieux humides ne sont pas d'intérêt communautaire, mais présentent un intérêt pour la faune, oiseaux notamment. C'est le cas des annexes de la Valouse et de l'Ain (lônes et bras morts des rivières) et de leur confluence.

Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Leur cartographie n'a pas été réalisée, mais le ruisseau de la Grave et le secteur de Chaléa abritent très probablement ce type de groupement végétal.

Les milieux aquatiques de la rivière d'Ain sont à préserver des rejets domestiques et agricoles.

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Le Bois de Méligna est le seul secteur cartographié. Des habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés : hêtraie à Aspérule, tillaie sèche, chênaie pédonculé et aulnaie-frênaie en bord de cours d'eau.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur

différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR) : espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.
En Danger (EN) : espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.
Vulnérable (VU) : espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.
Quasi-menacée (NT) : espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.
Préoccupation mineure (LC) : espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.
Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont présentes sur le territoire de la commune. Pour limiter leur extension, une fiche de gestion de ces espèces est jointe à cette note.

L'Ambroisie est une autre plante invasive qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement implantées sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Faune invasive

Deux écrevisses invasives sont présentes à Thoirette : l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) dans l'Ain et l'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), également d'origine américaine, dans la Valouse. Ces espèces invasives constituent une menace importante pour les populations autochtones d'Écrevisse à pied blanc dont les populations sont en fort déclin.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.

- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux ci-dessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.

- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.

- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

- pour les espèces des cours d'eau, les tronçons concernés par les espèces patrimoniales sont représentés sur la carte.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations
(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

Directives
HHF « Habitats-Faune-Flore »
DH2 : listé dans l'annexe 2
DH4 : listé dans l'annexe 4
DH5 : listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »
DO1 : listé dans l'annexe 1

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)
CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction
EN : espèce menacée, en danger
VU : espèce menacée, vulnérable
NT : espèce quasi-menacée
DD : menace non déterminée

Protection
PN : Protection Nationale
PNP : Protection Nationale Partielle
PR : Protection Régionale

Oiseaux uniquement :
Migrateur
M : oiseau migrateur

Nicheur
N : oiseau nicheur
NP : oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014
Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Insectes de milieux secs				
Papillons				
Bacchante	DH4	PN	VU	Lisières, sous bois avec végétation herbacée dense
Damier de la Succise	DH2	PN	NT	Milieux humides ou pelouses sèches marneuses, riches en fleurs
Laineuse du prunellier	DH2	PN		Potentiellement présente dans les secteurs où le prunellier et l'aubépine sont abondants
Sylvandre			VU	Bois, lisière et pelouses sèches buissonneuses
Criquets / Sauterelles				
Oedipode stridulante			EN	Pelouses sèches avec affleurements rocheux
Coléoptères				
Lucane cerf-volant	DH2			Habitats forestiers présentant des souches et des vieux arbres feuillus dépérissant. Importance des souches et bois mort sur pied. À rechercher
Amphibiens				
Alyte accoucheur	DH4	PN	NT	Mares de prairies, de carrière et ruisseaux ensoleillés. Anciens abreuvoirs/bassins
Grpe grenouille verte	DH5	PNP		Commune, généraliste
Reptiles				
Coronelle lisse	DH4	PN		Assez commune, en particulier dans les milieux rocailleux avec végétation dense (corniches, éboulis, murets de pierres sèches)
Couleuvre d'Esculape	DH4	PN		Espèce localisée. Milieux rocailleux chauds souvent très buissonneux.
Couleuvre verte et jaune	DH4	PN		Espèce assez commune qui occupe de nombreux habitats ensoleillés souvent broussailleux et rocailleux
Couleuvre vipérine		PN	VU	Cours d'eau avec habitats terrestres bien exposés (pierres, tas de bois...). Espèce sensible aux modifications anthropiques (travaux en bord de cours d'eau)
Lézard agile	DH4	PN		Pelouses calcicoles buissonneuses
Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses

Poissons et autres espèces de milieux aquatiques				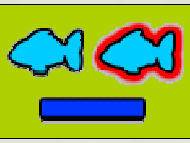
Blageon	DH2		NT	Eaux claires et courantes avec substrats pierreux ou graveleux
Chabot commun	DH2			Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution
Lamproie de planer	DH2	PN		Eaux claires et courantes des petits cours d'eau. Espèce prioritaire
Ombre commun	DH5	PN	VU	Enjeux prioritaire car très mauvais état de conservation dans le site. Eaux claires et courantes à fond graveleux
Chauves-souris				Non représenté
Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers
Autres mammifères				Non représenté
Chamois (nr)	DH5			Population en expansion soumise à plan de chasse. Milieux forestiers
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne

Nom commun de l'espèce	Milieux
Espèces animales invasives	Non représenté
Écrevisse américaine	Présente sur le lac de Coiselet et en aval
Écrevisse signal	Présente sur plusieurs cours d'eau du bassin versant de la Valouse
Ragondin	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant de la Valouse
Rat musqué	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant de la Valouse

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014
Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche				
Aster amelle		PN	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes. Embroussaillement à maintenir
Coronille naine			VU	Pelouses sèches
Grande gentiane (nr)	DH5			Plante hôte de l'Azuré de la croisette
Ophrys araignée		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes
Orchis pourpre		PR		Pelouses et prairies sèches
Orchis singe		PR	NT	Pelouses sèches en bon état
Spiranthe d'automne		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes
Thésium divariqué		PR	NT	Pelouses sèches en bon état

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée
Plantes invasives	
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire
Élodée à feuilles étroites	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)
Élodée du Canada	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)
Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées
Solidage (ou Verge d'or) géant	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014
Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur		Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Oiseaux de milieux ouverts						
Alouette lulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation rase avec buissons et arbres isolés, à gestion agricole extensive
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisières ainsi que les milieux chauds et secs ou humides. Conserver les arbres porteurs de nid
Bruant fou (nr)		PN		NP	EN	Milieux semi-ouverts rocailleux ensoleillés bien exposés
Busard cendré (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humides) en migration
Busard des roseaux (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humides) en migration
Cigogne noire (nr)	DO1	PN	M			Haltes migratoires observées dans des milieux ouverts, humides, bords de cours d'eau
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseau de site de chasse (pelouses sèches et prairies maigres à herbe rase) et de sites de nidification forestiers. Conserver les arbres porteurs de nid, maintenir le réseau de pelouses sèches favorables à l'espèce
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais présentant des clairières herbacées rases et des affleurements rocheux
Faucon hobereau (nr)		PN	M	NP		Milieux agricoles ouverts humides bien structurés par des bosquets et des haies. Apprécie les vallées alluviales et la proximité de plans d'eau.
Fauvette des jardins (nr)		PN	M	N		Haies vives, forêt de bord de cours d'eau, saulaies...
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi-ouvert
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouvertures sont à conserver
Milan noir (nr)	DO1	PN	M	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des milieux ouverts avec une prédilection pour les bords de rivières et plans d'eau. Conserver les arbres porteurs de nid
Milan royal	DO1	PN	M	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse dans les prairies pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empoisonnements par les anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de nid
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils…)
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arbres isolés
Tarier des prés (nr)		PN	M			Milieux ouverts (prairies, labours, friches) en migration
Tarier pâtre (nr)		PN	M	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies basses ou ponctuées de buissons

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Oiseaux de milieux forestiers					
Pic mar (nr)	DO1	PN		NP		Forêts anciennes de feuillus (chênaies en particulier)
Pic noir	DO1	PN		N		Groupements forestiers variés avec vieux arbres pour forer sa loge
Pouillot de Bonelli (nr)		PN	M	N		Milieux boisés secs et thermophiles (chênaies, pinèdes, landes et coteaux secs…)
Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid.					
Oiseaux de milieux rupestres					
Faucon pèlerin	DO1	PN		N	VU	Milieux favorables : falaises et corniches. Secteurs en APPB au vue de la sensibilité de l'espèce au dérangement
Grand-duc d'Europe	DO1	PN		N	VU	Milieu rupestre, seul site de nidification connue en Petite Montagne
Oiseaux de milieux humides					
Balbuzard pêcheur (nr)	DO1	PN	M			Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration
Bruant des roseaux (nr)		PN	M			Tous types de milieux ouverts pourvus de quelques buissons (prairies, cultures…) mais zones humides et bords de cours d'eau en particulier
Eider à duvet			M	N	CR	Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Foulque macroule (nr)			M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule milouin			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule morillon			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Grande aigrette (nr)	DO1	PN	M			Prairies humides et inondables et berges des plans d'eau
Grèbe castagneux		PN	M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Harle bièvre (nr)		PN	M	N	NT	Nids installés principalement en falaise, mais peut aussi occuper des cavités dans des arbres
Héron cendré (nr)		PN	M	NP		Forêts proches des cours d'eau/plans d'eau et forêt alluviales. Se nourrit dans les rivières, plans d'eau et prairies
Hirondelle de rivages		PN	M	N	NT	Niche dans les berges érodées sableuses des cours d'eau, ou à défaut dans des carrières et sablières présentant des « falaises » sableuse
Martin pêcheur d'Europe (nr)	DO1	PN	M	NP		Niche dans les berges érodées des rivières et ruisseaux. Préserver la qualité morphologique des cours d'eau, la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles pour son alimentation
Râle d'eau (nr)			M	NP	DD	Connu en période de reproduction sur les quelques zones humides favorables du site (confluence Valouse/Ain)

Sites remarquables de la commune

Pelouse sèche de « La Cha »

La pelouse sèche de « La Cha » concentre des enjeux typiques de ces milieux naturels : six espèces de plantes protégées, dont trois espèces d'orchidées et la présence de la Pie-grièche écorcheur, de l'Alouette lulu et de l'Engoulevent d'Europe. Ces espèces affectionnent la structure du site, composé de nombreux buissons, de secteurs de pelouse plus ouverts et de secteurs rocailleux. Une accentuation de la colonisation du site par les ligneux entraînerait la disparition progressive de ces espèces patrimoniales.

Bords de cours d'eau

La Couleuvre vipérine trouve refuge sur les bords de cours d'eau, en particulier sur le Sançon et autour du pont sur la Valouse. Cette espèce vulnérable est sensible aux aménagements de bord de cours d'eau qui supprime les interstices favorables à l'espèce.

Réalisé en partenariat avec :